

Réforme du recrutement et de la formation des enseignants : REcul ou AVANCÉE ?

UN REcul ...

La Conférence des directeurs d'IUFM se félicite de voir les étudiants lauréats des concours de recrutement d'enseignants en 2010 entrer directement dans la vie professionnelle avec un salaire de fonctionnaire stagiaire. Si les concours sont maintenus à l'identique à Bac + 4, il est logique en effet que l'entrée comme salarié dans la fonction publique enseignante continue de suivre immédiatement la réussite au concours. Les étudiants (et leurs familles) ont tout lieu d'en être satisfaits.

... OU UNE MARCHÉ FORCÉE ?

En revanche, les futurs enseignants ont tout lieu d'être inquiets car ils seront mis en poste immédiatement après le concours, accompagnés par un ersatz de formation professionnelle, pompeusement baptisée « formation continuée en cours d'emploi ».

Force est de constater qu'il n'y aura rien à « continuer » : il s'agira de commencer la formation professionnelle ; et il s'agira de la commencer en cours d'emploi, ce qui signifie en situation d'urgence, donc dans de mauvaises conditions et en un temps très limité.

Ce qui est subtilement présenté comme un recul ministériel est en fait l'avancée d'une année de la mise en place du projet de réforme prévu et de sa mesure la plus contestable : la suppression pure et simple de l'année de formation professionnelle des futurs enseignants.

C'est bien toute authentique formation professionnelle qui est aujourd'hui supprimée, risquant de mettre en grande difficulté ces futurs professeurs et, à travers eux, les élèves qui leur seront confiés.

POUR UNE VERITABLE AVANCÉE

C'est pourquoi la Conférence des directeurs d'IUFM en appelle solennellement aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour qu'ils **rendent aux futurs professeurs l'année d'authentique formation professionnelle qui leur est supprimée.**

Contact presse

Conférence des directeurs d'IUFM
Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr